



*Signataire : Charles Poncet*

*Date de dépôt : 20 juin 2024*

## **Question écrite**

**Le Conseil d'Etat tient-il la police genevoise dans un mépris regrettable ?**

Un règlement d'application doit en principe s'occuper *d'appliquer* la loi. De ce point de vue, le règlement général sur le personnel de la police (RGPPol, rsGE F 1 05.07) est d'une importance qui devrait être évidente, puisque c'est lui qui définit et précise le statut des personnes employées au titre de la loi sur la police (policiers, assistants de sécurité et personnel administratif).

La version du RGPPol publiée au recueil systématique (SIL) qui date de 2016 (!) a fait l'objet de deux rectifications en 2021 et 2023, mais voici *trois ans* que le personnel attend la publication de la version mise à jour et amendée. Les collaborateurs concernés se plaignent à juste titre que la publication du RGPPol soit repoussée de mois en mois, sans explication d'ailleurs.

Le Conseil d'Etat entend-il continuer à dormir sur ce texte et à ne pas le publier, et quelle explication donne-t-il de ce comportement des plus étranges dans un Etat en principe régi par le droit ?